

* 15 Oct.
1786, p. 276
& autres J.
cités *ibid.*

tion universelle &c. Je ne fais si chez certains peuples tout cela eût été bien vu & bien permis *, & si en effet toutes ces spéculations produisent autre chose que de répandre l'inquiétude & l'incertitude dans l'administration, & d'amener un triage de loix & d'usages, dont le résultat n'est pas toujours un meilleur état de choses. Quoiqu'il en soit, on ne peut disconvenir que dans cette *Science de la législation* il ne se trouve, malgré les préventions de l'auteur pour quelques opinions dominantes, des choses véritablement utiles qui tiennent de très-près à la bonne philosophie & aux moyens de félicité publique. L'auteur considère d'abord ces deux choses, *conservation & tranquillité*, comme l'objet unique & universel de la législation, qu'il déduit de l'origine de la société civile. Quoiqu'il n'établisse qu'une vérité connue, en disant que *l'homme est né pour la société*, il la démontre néanmoins d'une manière philosophique, & rend justement ridicule l'hypothèse de quelques sophistes qui ont supposé un état de nature antérieur à celui de la société *. “ Je me garderai bien, dit-il, de supposer un état de nature antérieur à la société, & semblable à celui des Sauvages, comme quelques sophistes misanthropes l'ont assuré de nos jours. Il n'est pas permis de méconnoître assez la nature & les caractères distinctifs de l'espèce humaine, pour croire que l'homme ait été destiné à errer dans les bois, ou que l'état de société soit pour lui un

* 15 Mars
1788, p. 398.